

éducation, pédagogie, société & vie syndicale au 21^e siècle

Panorama²¹

N° 3 · NOVEMBRE 2016

VA FALLOIR
TROUVER LA
TRAIL, GOSSER
LA BRAVOURE.



— Tire-le-coyote
(Rapiécer l'avenir)

bulletin de la communauté enseignante du cégep de Drummondville

AU SOMMAIRE CE MOIS-CI

GRANDS ESPACES

Résumé du mémoire de la FEC-CSQ sur la création d'un conseil des collèges.

Page 2

BOUSSOLE

Quelques données sur la littérature au Québec.

Page 2

PASSAGES

L'éducation est-elle un bien commun? Une réflexion de l'UNESCO.

Page 3

SATELLITES

Coup d'oeil sur le travail des conseillères pédagogiques.

Page 4

VUE PANORAMIQUE

Système éducatif finlandais et décentralisation.

Page 6

BALISES

Informations importantes concernant les cours complémentaires en été.

Page 5

REPÈRES

LE TEMPS DU DIALOGUE ET DE LA COOPÉRATION

par Alexandre Boisvert

La négociation de 2015 a permis de semer les graines de quelque chose qui dépasse la mobilisation : la coopération.

L'an passé, à pareille date, nous étions mobilisés afin de dénoncer la lenteur des négociations, mais surtout pour demander au gouvernement de nous reconnaître à notre juste valeur et pour lui faire comprendre que tout recul sur nos conditions de travail actuelles était inacceptable. Bravant le froid et la pluie, nous sommes restés debout.

Drummondville a connu l'une de ses plus grandes manifestations depuis des lustres. Dans cette effervescence, nous avons eu l'occasion d'avoir de belles discussions avec nos collègues, mais surtout de faire connaissance avec des collègues qui nous étaient jusqu'alors presque inconnus.

Aujourd'hui, nous les saluons et discutons avec eux, qu'ils soient enseignants, professionnels ou cadres. La grève a permis de créer des liens. Il faut maintenant resserrer ces nouveaux liens.

PARTICIPATION

Tous les membres « constituant » le syndicat et les assemblées sont des moments importants pour discuter de l'avenir de notre profession et du développement du cégep, notre milieu de vie. Des décisions importantes sont prises lors des assemblées mais, malheureusement, on constate souvent une sous-représentation des membres. Votre opinion est importante. Venez la partager en assemblée et prenez part aux décisions qui vous concernent directement.

APPEL À LA COLLABORATION

Une multitude de projets se développent au cégep en ce moment. Il arrive parfois qu'un projet soit porté par une seule personne. Lorsque cette personne n'a plus le temps ou l'énergie nécessaire pour s'occuper du projet, ce dernier peut disparaître ou être laissé à l'abandon. Il ne

faut pas avoir peur d'aller voir nos collègues pour leur proposer notre aide ou notre participation. À titre d'exemple, une personne qui aime la nature et le jardinage peut s'impliquer dans le « décor comestible » du cégep. Le club de lecture ou encore les soirées d'astronomie permettent de magnifiques échanges sur

des sujets passionnants. Pour ceux et celles qui aiment les arts, aller voir, avec d'autres collègues, les spectacles de danse ou de musique de nos étudiants et étudiantes peut être très intéressant.

Chaque petite action que nous faisons porte des fruits et permet de rendre concrète la « dimension humaine ».

Nous pouvons tous ensemble faire du cégep un milieu de vie passionnant et motivant.

.....
Chaque petite action porte des fruits et permet de rendre concrète la « dimension humaine ».
.....

Bref, la force du nombre rend nos décisions davantage légitimes et cela démontre notre réelle volonté de nous impliquer au cégep. Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas que les grands combats qui unissent, mais également les petits projets locaux. C'est par le dialogue avec nos différents collègues que l'on comprend mieux la diversité des rôles dans le cégep et également leur importance ! ■

GRANDS ESPACES

DES PRIORITÉS À REVOIR

par Pierre Avignon*

Résumé du mémoire de la FEC-CSQ présenté dans le cadre des consultations concernant le projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et les suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Si les objets de la présente consultation ne sont pas sans intérêt, les membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep ont considéré qu'ils reflétaient mal leurs priorités. Dans le présent mémoire, nous exposons donc à la fois nos recommandations concernant la création du Conseil des collèges et les modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), et notre position critique face au manque de préoccupations concernant notamment les effets des mesures d'austérité, la compétition au sein du réseau public et avec le réseau privé ou, encore, les besoins des cégeps de région.

L'idée de recréer un Conseil des collèges pourrait être intéressante si cette institution

favorisait la réflexion sur le réseau collégial ainsi que l'accès à des données récentes sur des enjeux comme le parcours des étudiantes et des étudiants ou l'évolution de la profession enseignante. Ce projet serait d'autant plus pertinent, selon nous, si la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉÉC) était abolie et que sa mission concernant l'assurance qualité était abandonnée. Afin d'assurer une présence représentative du milieu collégial, certaines précisions et modifications doivent également être apportées quant au mode de nomination de ses membres et à sa composition.

Plusieurs modifications proposées au RREC peuvent également nous apparaître pertinentes concernant les cours de mise à niveau, les précisions sur la mention « incomplet » au bulletin ou, encore, certaines règles encadrant l'admission. Il est également rassurant de constater la non-remise en question de la formation générale et du fonds culturel commun qu'elle apporte. D'autres propositions, comme la possibilité d'ajouter des compétences locales en formation spécifique dans les programmes techniques ou de nouvelles modalités visant à favoriser le développement de modules, doivent cependant être critiquées. Dans les deux cas, il s'agit de

décentraliser des fonctions vers les collèges au risque de nuire une nouvelle fois au fonctionnement en réseau et à la mobilité étudiante, tout en orientant encore davantage les formations vers les besoins immédiats du marché du travail.

Nous constatons que des changements proposés visent à combler des manques en amont des études collégiales. Cela nous incite à inviter le gouvernement à considérer davantage notre système d'éducation comme un ensemble qu'il faut soutenir, de la petite enfance à l'université. À l'opposé d'une approche comptable, nous proposons une autre vision de l'enseignement collégial public. Collaboration entre établissements et collégialité

au sein des cégeps, présence sur l'ensemble du territoire et importance d'une formation large, citoyenne, qualifiante et transférable sont au cœur de nos propositions qu'on retrouvera à la fin du présent mémoire. Parmi celles-ci, mentionnons notre volonté de modifier les règles de composition des conseils d'administration, de faire respecter les devis et d'assurer un meilleur encadrement de l'enseignement collégial privé. ■

* Conseiller à la FEC-CSQ

Il faut considérer notre système d'éducation comme un ensemble qu'il faut soutenir, de la petite enfance à l'université.

BOUSSOLE

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

par Grégoire Bédard

En 2012, le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), une initiative de l'OCDE, a permis de publier une enquête sur les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques.

L'étude portait sur des adultes âgés de 16 à 65 ans, dans 24 pays, dont le Canada (5911 répondants). Les données

ont été interprétées par Statistiques Canada. Quatre domaines de compétences sont mesurés par le biais de tâches à compléter par les répondants : la compréhension de textes suivis (éditoriaux, reportages, brochures, dépliants, manuels, etc.), la compréhension de textes schématisés (tableaux, diagrammes, cartes géographiques, etc.), la numératie (le traitement de l'information mathématique dans des activités de la vie courante) et la résolution de problèmes (tâches complexes pour lesquelles il n'y a pas de procédure courante de résolution). On relève 5 niveaux de compétences, allant de très faibles (niveau 1) à élevées (niveaux 4 et 5).

L'étude révèle qu'en littératie, au Québec, 19 % des répondants se classent au niveau 1 ou en dessous (très faibles compétences) et qu'ils sont statistiquement considérés comme des

analphabètes (ils sont près de 800 000 au Québec). Également, 34,3 % des répondants sont, quant à eux, considérés comme des analphabètes fonctionnels, puisqu'ils ont de faibles compétences (niveau 2). Seulement 35,5 % des répondants atteignent le niveau 3, celui des compétences minimales. Enfin, 11,3 % arrivent aux niveaux 4 et 5 (compétences élevées).

Autrement dit, 53,3 % des Québécois n'ont pas les compétences minimales pour fonctionner aisément dans la société actuelle. En numératie, ce sont 56,2 % des Québécois qui n'ont pas ce qu'il faut pour fonctionner pleinement au sein de l'économie. En résolution de problème en environnement technologique, le score grimpe à 76,1 % d'incompétence. Il y a beaucoup d'avenir en éducation... ■

Banksy



PASSAGES

L'ÉDUCATION EST-ELLE UN BIEN COMMUN?

document produit par l'UNESCO [Extraits]

Dans le discours international sur l'éducation, on considère souvent l'éducation comme un bien public. Le Rapporteur spécial du droit à l'éducation aux Nations Unies a souligné qu'il était important de préserver l'intérêt social en matière d'éducation, tout en promouvant le concept d'éducation en tant que bien public. Cependant, la principale responsabilité des États dans la prestation du service de l'enseignement public est sans cesse contestée par des demandes de réduction des dépenses publiques et par une plus grande implication des acteurs non étatiques.

En raison de la multiplication des intervenants – notamment des organisations de la société civile, des entreprises et des fondations privées – et de la diversification des sources de financement, les frontières entre l'enseignement public et l'enseignement privé deviennent de plus en plus floues. La notion de « public » n'est plus très claire dans le nouveau contexte mondial d'apprentissage, caractérisé par une multitude d'intervenants, par l'affaiblissement des capacités de nombreux États-nations à élaborer des politiques publiques et par l'émergence de nouvelles formes de gouvernance mondiale. La nature et le niveau de l'engagement du secteur privé dans l'offre de services éducatifs rendent les frontières entre l'éducation publique et l'éducation privée de plus en plus floues. [...]

Vu sous cet angle, le concept de « bien commun » pourrait s'avérer être une solution constructive. Voici comment le définir : il est « constitué par des biens que les êtres humains partagent intrinsèquement et communiquent entre eux tels que les valeurs, les vertus civiques et un sens de la justice ». Il s'agit d'« une association solidariste de personnes qui est davantage que le bien d'individus dans leur ensemble ». Il s'agit du bien qui consiste à être une communauté – « le bien atteint dans les relations mutuelles

dans lesquelles et à travers lesquelles les êtres humains accèdent à leur bien-être ». Le bien commun est par conséquent inhérent aux relations existantes entre les membres d'une société liés les uns aux autres dans un effort collectif. Les biens de cette catégorie sont donc intrinsèquement communs dans leur « production » ainsi que dans leurs bénéfices. De ce point de vue, la notion de bien commun nous permet de dépasser les limites du concept de « bien public » de trois manières différentes :

1. La notion de bien commun dépasse

le concept plus instrumental de bien public, dans lequel le bien-être humain s'inscrit dans le cadre d'une théorie socio-économique individualiste. Du point de vue

du « bien commun », ce n'est pas seulement la « vie harmonieuse » des individus qui importe, mais aussi l'harmonie de la vie que les humains ont en commun. Il ne s'agit pas d'un bien personnel ni d'un bien appartenant à un groupe restreint. Il importe de souligner que le récent passage de la notion d'« éducation » à celle d'« apprentissage »

dans le discours international révèle un risque, celui de négliger la dimension collective et la finalité de l'éducation en tant qu'effort social. Ceci vaut à la fois pour les résultats sociaux plus généraux qu'on attend de l'éducation et pour son mode d'organisation. La notion d'éducation considérée comme un « bien commun » réaffirme sa dimension collective en tant qu'entreprise sociale commune avec une responsabilité partagée et un engagement en faveur de la solidarité.

2. On ne peut définir le bien commun qu'en fonction de la diversité des contextes et des conceptions du bien-être et de la vie commune. Chaque communauté aura ainsi sa propre compréhension d'un contexte spécifique du bien commun. Étant donné la diversité des interprétations culturelles de ce qui constitue un bien commun, les politiques publiques devraient prendre en compte et favoriser cette diversité de contextes, de visions du monde et de systèmes de savoirs tout en respectant les droits fondamentaux.

3. Le concept de bien commun met l'accent sur le processus participatif, qui est en lui-même un bien commun. L'action partagée est intrinsèque ainsi

qu'instrumentale au bien lui-même. L'éducation considérée comme un bien commun nécessite donc un processus inclusif de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques. Placer les biens communs au-delà de la dichotomie entre sphère publique et sphère privée implique de concevoir et de tendre vers de nouvelles formes (et institutions) de démocratie participative. Celles-ci devraient dépasser les politiques actuelles de privatisation sans revenir aux modes traditionnels de gestion publique.

[...]

Le savoir constitue le patrimoine commun de l'humanité. À l'instar de l'éducation, il doit donc être considéré comme un bien commun mondial. [...]

Étant donné la place centrale qu'occupe le développement durable dans un monde toujours plus interdépendant, l'éducation et le savoir doivent être considérés comme des biens communs mondiaux. Cela signifie que la création des connaissances, leurs contrôle, acquisition, validation et utilisation sont communs à tous les êtres humains en tant qu'effort collectif social. La gouvernance de l'éducation ne peut plus être séparée de la

gouvernance du savoir. [...]

Dans le contexte actuel, il est crucial d'attribuer un rôle plus important et plus explicite à la société civile dans le domaine de l'éducation. La tendance à la marchandisation de l'éducation publique doit être combattue par la création de partenariats solides avec des associations communautaires et des organisations à but non lucratif. [...]

Avec l'évolution toujours plus rapide de la science et de la technologie, l'humanité est entrée dans une nouvelle phase de son histoire. Nous sommes ainsi confrontés à la fois à des perspectives utopiques et dystopiques. Pour bénéficier de cette évolution, grâce à une approche émancipatrice, juste et durable, nous devons comprendre et gérer les opportunités de même que les risques. Voilà ce qui devrait être le but fondamental de l'éducation et de l'apprentissage au XXI^e siècle. ■



.....Banksy.....

Le concept de bien commun met l'accent sur le processus participatif, qui est en lui-même un bien commun.

Extraits de «Repenser l'éducation ; vers un bien commun mondial ?», UNESCO, 2015

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002326/232696f.pdf>

SATELLITES

LE RÔLE DES CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES

par Annie Doré-Côté *

Que fait au juste une conseillère pédagogique?

Le Bureau de la pédagogie et des technologies de l'information (BPTI) compte trois conseillères pédagogiques : Carol LaVack, Annie Doré-Côté et Roxane Doré (en remplacement d'Émilie Lefrançois). Elles détiennent des formations et des compétences différentes dans le domaine de l'éducation, lesquelles sont complémentaires. La relation professionnelle qu'elles développent avec leurs collègues enseignants leur permet d'exercer leurs différents rôles, à savoir ceux de conseil, soutien, animation, information et développement. C'est ainsi qu'elles peuvent : faire pour dégager, aider pour soutenir, guider pour éclairer, chercher pour alimenter, réfléchir pour influencer et orienter ou encore témoigner pour mettre en valeur la qualité de l'enseignement au Cégep de Drummondville.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le travail d'équipe est au cœur du travail d'une CP. Tantôt, elles travaillent ensemble en équipe CP alors qu'à d'autres moments elles travaillent avec leurs équipes programmes respectives. Annuellement, la directrice adjointe responsable du BPTI, Geneviève Lizée, assigne des programmes d'études ainsi que de grands dossiers à chacune des CP. Ces grands dossiers seront d'abord travaillés individuellement, ou en collaboration avec des enseignants ou d'autres collègues professionnels, pour ensuite être soumis à l'équipe des CP pour un travail collectif. La révision de politiques, l'élaboration de guides de travail, le suivi des plans stratégiques de programmes et la mise en œuvre du plan de réussite en sont des exemples. Actuellement, les dossiers qui sont travaillés en équipe CP sont notamment celui de la préparation de la prochaine journée pédagogique et celui de la finalisation du Guide de gestion des programmes. Les CP se rencontrent sur

une base régulière pour réfléchir et travailler divers thèmes reliés au plan de travail du BPTI. C'est par l'entremise des grands dossiers que les conseillères pédagogiques peuvent, entre autres, exercer leur rôle-conseil auprès de la direction.

ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES ET DES ENSEIGNANTS

En plus du rôle-conseil, les CP contribuent aux travaux des comités de programme selon leur cycle de gestion. Ainsi, elles établissent une étroite collaboration avec les coordonnateurs des comités de programme auxquels elles sont associées. Elles peuvent apporter un éclairage sur des questions d'organisation du programme, contribuer à réviser des logigrammes de compétences, participer à la production des documents nécessaires pour présenter les changements aux instances du collège, collaborer à l'évaluation continue, etc. À titre informatif, l'an dernier, sept programmes ont été révisés sur différents plans. Les comités de programme concernés et les CP ont été très actifs à cet égard.

Accompagner un enseignant ou un groupe d'enseignants dans les divers aspects de l'enseignement, que ce soit sur le plan des stratégies pédagogiques, de la gestion de la classe, de la relation entre l'enseignant et les élèves, de l'évaluation des apprentissages ou encore des choix pédagogiques reliés aux programmes, constitue une autre facette de leur travail.

Les CP n'ont pas la prétention de tout connaître, mais la nature de leur travail leur permet d'avoir un contexte favorable pour se documenter, fouiller et réfléchir pour ensuite partager l'information trouvée aux enseignants. De plus, elles ont la possibilité de bénéficier d'un réseau

de contacts pour recueillir l'information pertinente au regard des besoins. Elles ont aussi une vue d'ensemble de notre cégep quant aux ressources disponibles ici. La pédagogie et la réussite sont des sujets qui passionnent et animent toutes les CP du BPTI.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Les CP exercent aussi un rôle d'animation pédagogique en proposant et en organisant des formations « sur mesure » pour les enseignants à partir des besoins exprimés ou identifiés. Les perfectionnements collectifs portant sur les classes d'apprentissage actif, sur l'évaluation individuelle dans les travaux d'équipe ou encore celui à venir portant sur l'encadrement des étudiants et des étudiantes en stage en sont quelques exemples. En plus de ces activités de perfectionnement, les CP organisent aussi

des activités midi, des conférences et des journées pédagogiques pour alimenter la réflexion sur la pédagogie et l'éducation au regard des réalités vécues dans les programmes d'études ou de thèmes que la BPTI souhaite aborder. Aussi, le programme d'accompagnement des nouveaux enseignants est élaboré et mis en œuvre par les CP dans le but de faciliter leur

insertion professionnelle par des ateliers collectifs et un accompagnement individualisé.

DÉVELOPPEMENT

Les CP occupent des fonctions liées au développement pédagogique en assurant une veille pédagogique pour être à l'affût des dernières tendances ou pour connaître l'état des connaissances sur des sujets touchant l'enseignement. C'est ainsi qu'elles contribuent au développement des programmes, notamment par l'intégration des technologies de l'information et des communications. Parallèlement au développement pédagogique, les CP contribuent aussi à l'élaboration de processus structurants et de politiques comme c'est présentement le cas pour la politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications. Cette politique s'élabore en collaboration avec différentes directions, l'équipe du service de l'informatique, d'autres professionnels et des enseignants pour s'assurer qu'elle couvre toutes les situations possibles et qu'elle convienne à tous. D'autres projets de développement sont aussi en cours. ■

* Conseillère pédagogique

UN SITE WEB : SEECD.ORG

Nous vous invitons à consulter le tout nouveau site Web du SEECD. En plus d'informations mises à jour régulièrement concernant notre communauté enseignante, vous trouverez la nouvelle convention collective et divers documents pratiques que vous pouvez télécharger. Toutes les publications de *Panorama21* sont également disponibles en format PDF. Vous y trouverez également nos coordonnées et notre nouvelle adresse de courriel. ■

CAMPAGNE 5-10-15

La CSQ fait partie des groupes qui mènent la campagne 5-10-15. Cette dernière vise à améliorer les conditions de travail de près d'un million de personnes au Québec qui vivent dans la pauvreté, et ce, même si elles travaillent à temps plein. Les revendications de la campagne sont les suivantes : connaître son horaire de travail 5 jours à l'avance, avoir droit à 10 jours de congés payés en cas de maladie ou de responsabilités familiales et obtenir un salaire minimum de 15 \$ l'heure. Il est possible de s'impliquer en signant un engagement ou en participant à des événements. Pour plus d'information à propos de la campagne, vous pouvez consulter le site cinquidixquinze.org. ■



ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL À VENIR

UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION COMMUNE

Le SEECD travaille à un projet de Journée de réflexion qui se tiendrait le 16 janvier 2017. Cette journée aurait comme point de départ la **projection du film « Demain »** de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Elle permettrait de renforcer les liens entre les enseignants, les professionnels et les employés de soutien et de les amener à réfléchir à une approche locale face aux grands enjeux contemporains présentés dans le film (agriculture, énergie, économie, démocratie et éducation). La journée commencerait vers 9 h et se terminerait vers 15 h. Pour plus d'information, contactez Grégoire Bédard. ■

UNE JOURNÉE PÉDAGOGIQUE EN JANVIER

La journée pédagogique du 17 janvier 2017 portera sur les **mythes et limites en éducation**. Les membres de la communauté enseignante sont invités à proposer des sujets d'ateliers de réflexion, dont voici quelques exemples : les fonctions du cerveau dans l'apprentissage; les effets des TIC sur l'apprentissage; les particularités des étudiants et des étudiantes; le rôle de l'enseignant ou de la relation éducative. Vous pouvez envoyer vos suggestions par courriel jusqu'au vendredi 11 novembre à Sylvie Jutras : Sylvie.Jutras@cegepdrummond.ca. ■

BALISES

COURS COMPLÉMENTAIRES EN ÉTÉ

par Louis Marchand

Les départements sont présentement en réflexion afin de proposer des cours complémentaires au collège. Voici quelques informations importantes concernant les cours complémentaires dispensés pendant l'été.

Sur le formulaire d'offre de cours complémentaire fourni par le Collège, il y a la possibilité d'offrir des cours sous la forme de cours d'été dans les mois de juin et de juillet. À ce propos, voici certaines informations qu'il est important de connaître.

Premièrement, il faut savoir que les cours d'été ne figureront pas dans la liste des cours que le département doit répartir. À moins de conditions particulières (MED, impossibilité pédagogique, etc.), ces cours seront proposés à l'enseignant n'ayant pas une charge complète et ayant le plus d'ancienneté.

De plus, toujours à moins de certaines conditions particulières (voir alinéa C de la clause 4-1.04), les cours complémentaires d'été ne seront pas payés en CI, mais bien à la charge de cours. Pour plus d'information, référez-vous à la clause 8-7.00 sur les cours d'été (voir : url.seecd.org/coursete) ou contactez un membre de votre bureau syndical. ■

Novembre : Groupe de discussion sur la pédagogie de première session.

Novembre : Inscription à PERFORMA pour la session d'hiver 2017.

Décembre : Activité d'insertion professionnelle pour les nouveaux enseignants.

Janvier : Journée pédagogique sous le thème *Mythes et limites en éducation*.

Janvier : Perfectionnement sur l'accompagnement en stage.

Date à confirmer : Perfectionnement pour les coordonnateurs. ■

VUE PANORAMIQUE : LES LUMIÈRES DU NORD (3/4)

L'ORGANISATION

par Grégoire Bédard

Le système éducatif finlandais est à contre-courant de toutes les réformes réalisées ailleurs dans le monde ces dernières années. Il échappe à la marchandisation de l'éducation et est l'une des fiertés de la nation. Ce système a aussi fait l'objet de nombreuses études et ouvrages dont on peut tirer des conclusions fort intéressantes. Observons ces Lumières du Nord dans un troisième article d'une série de quatre.

Nous avons vu que le système éducatif finlandais offre une formation unique de neuf ans où est dispensé un enseignement de qualité, donné par des maîtres hautement qualifiés. L'être humain est au centre de l'apprentissage comme de l'enseignement. L'égalité des chances est une valeur centrale qui oriente toute la politique scolaire.

UNE AFFAIRE D'ÉTAT

En Finlande, l'éducation est considérée comme un droit fondamental par l'État. C'est la raison pour laquelle, de la petite école à l'université, la scolarité est gratuite. Dans ce petit pays nordique dépourvu de grandes ressources primaires, le « développement des cerveaux » est un investissement national sur lequel on mise beaucoup. Dans son plan stratégique *Europe 2020*, le programme national finlandais produit par le ministère des finances au printemps 2013, on peut lire que « l'objectif du gouvernement est de faire de la Finlande la nation la plus compétente au monde d'ici 2020 ».

Si la réforme éducative finlandaise est en évolution continue depuis plus de quarante ans, c'est que l'établissement de l'éducation comme priorité nationale ne date pas d'hier. On parle même de leadership durable à cet égard : c'est parce que l'éducation se situe au-delà des idéologies partisanes que cette réforme a survécu au passage des différents gouvernements au fil des décennies.

Aujourd'hui, l'essence du système éducatif finlandais repose sur un curriculum

national centralisé. L'organisation de la formation est régie par des lois et des décrets ainsi que par le Plan national d'enseignement (PNE) formulé par le ministère finlandais de l'Éducation et de la Culture.

Dans la foulée des grandes réformes éducatives des années 1970, la Finlande a aboli, en principe, les écoles privées. Dans un article de *l'Actualité* publié en avril 2014, Pasi Sahlberg défend cette politique : « Si vous permettez l'existence de l'école privée, vous ne pouvez garantir l'égalité des chances, principe qui tient à cœur aux Finlandais et qui sous-tend tout notre système d'éducation ». École de quartier ou école privée, chacune est soumise aux règles du ministère et doit assurer la même qualité d'enseignement.

La Finlande compte environ 80 écoles privées, dont le quart sont établies dans la capitale, Helsinki. Les écoles fondamentales privées constituaient en 2015 seulement 2,6 % du réseau. Celles qui existaient avant 1998 sont entièrement subventionnées par l'État, les autres le sont à 90 %. Certaines suivent une philosophie pédagogique particulière (Montessori ou Steiner, par exemple) tandis que d'autres ont des orientations spécifiques (école anglaise ou juive, par exemple). Le lycée général privé, pour sa part, ne compte que pour environ 8 % de l'ensemble des 422 établissements.

Le système éducatif finlandais s'articule donc autour d'un curriculum national centralisé. Cependant, tout comme la santé et les services sociaux, la responsabilité de la prestation de

l'enseignement relève entièrement des municipalités (les communes). Ceci vaut du secteur préscolaire jusqu'au lycée. Seules les universités ne sont pas de juridiction municipale. Ce sont donc les

municipalités qui voient au prélèvement des taxes scolaires, et ce sont elles qui voient aussi à la construction des établissements, à leur entretien et à leur restauration. Elles sont aussi responsables de l'embauche et de la gestion du personnel. Dans certaines municipalités, cependant, l'embauche des enseignants est déléguée entièrement aux écoles et aux lycées. Mais chaque école, qu'elle soit fondamentale ou supérieure, publique ou privée, est sous la juridiction des

municipalités et est soumise aux mêmes cadres de programmes ministériels.

Paul Robert, dans un ouvrage sur l'école finlandaise rédigé après deux séjours dans ce pays nordique, rapporte les propos de la directrice de l'école de Vartiokylä pour qui « le fait d'avoir la main sur le recrutement des enseignants est un élément déterminant pour la mise en œuvre de la politique de l'établissement. » En effet, si le ministère impose les grandes lignes du contenu des cours et voit à la répartition horaire des matières, chaque école établit cependant son propre plan d'enseignement. Les professeurs, qui jouissent de la reconnaissance de leurs compétences et d'une large autonomie professionnelle, participent activement au plan éducatif de leur institution.

Mais les enseignants ne font pas que participer aux comités. En Finlande, écrit Pasi Sahlberg dans *Finnish Lessons 2.0*, les directeurs doivent sans exception être qualifiés pour enseigner dans leur propre école et doivent posséder un fort bagage comme enseignant. Ils doivent avoir complété avec succès leur formation universitaire en administration et doivent faire preuve de compétences en terme de leadership. Pasi Sahlberg précise qu'« un pdg d'entreprise ou un chef militaire à la retraite qui n'aurait pas ces prérequis ne serait pas qualifié pour diriger une école en Finlande ». Bref, les directeurs sont d'anciens enseignants. Il n'est pas rare qu'un directeur ait encore sous sa responsabilité un groupe d'élèves auquel il enseigne.

L'ÉVALUATION DU SYSTÈME

L'évaluation constante du système éducatif finlandais et sa transformation à travers des politiques conséquentes sont des éléments clés de sa vigueur et de son actualité. Le Centre finlandais d'évaluation de l'éducation (FINEEC), mis sur pied en 2014, est une agence indépendante créée par le gouvernement. Elle a pour responsabilité d'évaluer le système éducatif, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur.

La création du FINEEC est une réponse au processus de Bologne qui, à partir de 1998, visait à rapprocher et à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieurs européens. Le processus de Bologne regroupe aujourd'hui 47 États. Il cherche, depuis 2007, à mettre en place une politique d'assurance qualité de l'éducation dans toute l'Europe.

Le FINEEC mène donc des audits dans les institutions d'enseignement finlandaises. Au regard de certains critères,

*L'objectif du
gouvernement est
de faire de la
Finlande la nation la
plus compétente au
monde d'ici 2020.*

il leur attribue un label de qualité valide pour 6 ans. Les institutions d'enseignement ne reçoivent ni récompense ni pénalité financières après un audit. En principe, elles ne sont pas non plus sujettes à un palmarès de classement. Le FINEEC évalue les plans de développement des institutions et les résultats obtenus au regard des objectifs qu'elles s'étaient fixés. Il note si l'atteinte des cibles est manquante, émergente, en développement ou bien établie. Ces évaluations par une agence indépendante vise à faciliter la prise de décision quant au renouvellement régulier du curriculum et des pratiques.

Les établissements mettent en place une autoévaluation et préparent le matériel de l'audit. Mais cette culture de l'évaluation du système était ancrée en Finlande bien avant que ne soit créé le FINEEC. Paul Robert signale que les domaines pris en compte par les institutions sont vastes : « outre les résultats aux examens, tous les aspects pédagogiques, relationnels et

matériels de la vie du lycée sont passés en revue dans des questionnaires qui sont accessibles sur le réseau de l'établissement. » On interroge les usagers sur les relations entre les élèves, l'offre pédagogique, la qualité de l'éducation, les relations professeurs-élèves, les conseils reçus, les activités, les locaux, la cafétéria, l'atmosphère générale et l'opinion globale à l'égard du lycée. Tous ces éléments sont éventuellement étudiés par les experts du FINEEC qui visitent également les établissements. Leurs conclusions sont ensuite livrées dans un rapport rendu public.

Cette culture de l'autoévaluation est présente partout. Autant l'élève peut être amené en classe à poser un regard sur son propre apprentissage, autant l'enseignant prend une distance critique par rapport à ses propres approches pédagogiques, et autant l'institution scolaire elle-même s'observe et tire ses propres conclusions.

Paul Robert conclut : « À tous les niveaux, l'évaluation est un puissant outil de progrès pour une école qui se veut

toujours en mouvement, dans un processus de progrès continu. Basé sur le partage de l'information et l'autorégulation, sans aucune volonté de classer ou de stigmatiser, ce mode de pilotage s'avère très efficace. [...] Il permet de responsabiliser tous les acteurs à qui il revient d'opérer les ajustements nécessaires. Il donne ainsi à chacun le sentiment de participer à une œuvre collective sans rien céder de sa liberté individuelle. »

Le système éducatif de la Finlande n'est évidemment pas parfait. Dans le prochain article, nous tenterons d'en tirer quelques conclusions et de voir comment ces Lumières du Nord pourraient éclairer notre approche de l'éducation au Québec. ■



Panorama21

Coordination : Grégoire Bédard
 Rédaction : Grégoire Bédard, Alexandre Boisvert, Patrick Kallis, Louis Marchand, Micheline Rioux, Nancy Quessy
 Collaboration : Annie Doré-Côté
 Révision : Anne B. Gallagher, Nancy Quessy
 Prochaine tombée : 15 novembre 2016
 Écrivez-nous à : info@seecd.org

DES COMITÉS AU TRAVAIL

En date du 18 octobre 2016, voici la composition de l'équipe syndicale du SEECD et les représentantes et représentants des enseignants sur divers comités pour l'année scolaire 2016-2017.

BUREAU SYNDICAL DU SEECD

Grégoire Bédard, Alexandre Boisvert, Louis Marchand, Nancy Quessy, Micheline Rioux

REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE (C.A.)

Guy Bernard, Marki St-Germain.

REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Julie Caron, Louis Marchand, Chantal Parenteau, Jordan Raymond-Robidoux (substitut), Marki St-Germain, Martin Sirois, Esther Trudel, Hélène Veillette.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Caroline Doré, Violaine Girard, Martin Sirois.

COMITÉ EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE

Luc Simard.

COMITÉ SUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (P.A.E.)

Luc Simard.

COMITÉ CONSULTATIF D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Joëlle Mathieu.

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nicolas Parent, Marki St-Germain.

COMITÉ DU CENTRE D'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ (C.A.I. - BIBLIOTHÈQUE)

Grégoire Bédard, Jordan Raymond-Robidoux, Esther Trudel.

COMITÉ D'ÉCHANGE SUR LES SERVICES ADAPTÉS MULTIPARTITE (CÉSAM)

Alexandre Boisvert, Émilie Jutras, Luc Simard, Esther Trudel.

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU PLAN DE RÉUSSITE

Violaine Girard, Josée Hamel, Vincent Lemire, Yannick Millette, Grégoire Bédard (substitut).

COMITÉ DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DU PERSONNEL

Alexandre Boisvert.

COMITÉ DE TOPONYMIE

Nicolas Parent.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Nicolas Parent.

COMITÉ SUR LES MESURES D'AIDE À LA RÉUSSITE

Marie-Claude Beaulieu, Alexandre Boisvert, Esther Trudel, Hélène Veillette.

COMITÉ D'ÉTUDE DES COURS COMPLÉMENTAIRES

Grégoire Bédard, Jo-Annie Bédard, Micheline Rioux. ■

TOURNÉE DES DÉPARTEMENTS

par Grégoire Bédard

Depuis le mois de septembre, les membres du bureau syndical ont entrepris une tournée des départements dans le but de présenter l'équipe et de faire connaître le travail du SEECD au sein de la communauté enseignante. Ces visites s'inscrivent également dans le cadre de la consultation lancée en juin dernier par le syndicat faisant suite à la *Déclaration pour un cégep du 21^e siècle*.

À quoi ressemble le cégep dont nous rêvons? Quelles sont les valeurs auxquelles nous identifions notre enseignement? Quelle place revient aux enseignants dans l'école? Quels sont nos besoins et les solutions concrètes que nous imaginons pour donner plus de sens à notre enseignement?

Nous vous invitons à réfléchir à ces questions et à contribuer à ce vaste chantier des idées. Nous profiterons de la tournée des départements pour recueillir vos commentaires et suggestions. Cette campagne se veut constructive, créative et positive, et les visites dans les départements, très cordiales.

Vous trouverez la *Déclaration pour un cégep du 21^e siècle* et le document de réponse que nous avons mis à votre disposition sur le site Web du SEECD. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos propositions d'ici à la fin de la session. Le tout se trouve à cette adresse : seecd.org ■

DÉPLACEMENT DES VACANCES D'ÉTÉ?

Lors de l'assemblée générale du **29 novembre**, il sera question de l'étrange anomalie vécue par les enseignantes et enseignants concernant le début de la session d'automne : le court laps de temps entre le début de leur disponibilité et le début du trimestre. En août dernier, il n'y avait que 24 h entre les deux. Un réaménagement de ce calendrier serait sans doute approprié pour assurer une meilleure préparation individuelle, départementale, syndicale et pédagogique. ■

HORAIRE DE L'ÉQUIPE SEECD

Les membres du bureau syndical assurent à tour de rôle une présence régulière au local 2330. Le bureau est habituellement ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h (et ouvert le midi du lundi au mercredi) :

LUNDI : Alexandre (AM) et Louis (PM)

MARDI : Micheline (AM)

MERCREDI : Nancy (AM) et Louis (PM)

JEUDI : Grégoire (AM) et Nancy (PM)

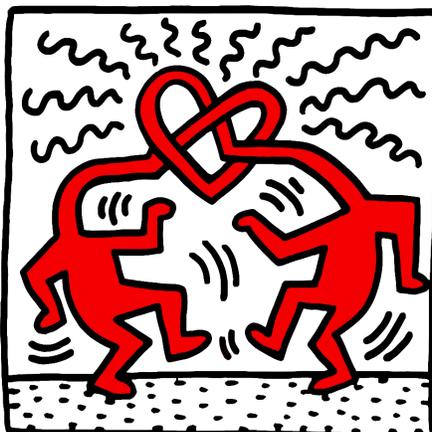
AVANCÉES

DU CÔTÉ DE LA FEC ET DE LA CSQ

par Nancy Quessy

CONSULTATION À VENIR PROCHAINEMENT

La FEC et la CSQ travaillent à préparer des outils de consultation des membres au sujet de la dernière négociation, tant au sectoriel qu'à l'intersectoriel. Cette consultation permettra de recueillir les commentaires des membres, notamment à l'égard des alliances syndicales, des actions de mobilisation, de l'information et des communications, et ce, afin de produire un bilan de la négociation. Nous vous consulterons très bientôt à cet effet. D'ici là, vous pouvez commencer à réfléchir à ce qui vous a fait sourciller, à ce que vous avez apprécié et à ce qui pourrait être amélioré pour les prochaines négociations! ■



Haring

FEUILLE DE ROUTE

LE CALENDRIER DU MOIS

par Micheline Rioux

Au menu des activités syndicales pour le mois de novembre, voici ce qui nous attend :

10 et 11 novembre : Rencontre du comité d'information, de formation et d'application de la convention collective (CIFAC) qui porte uniquement sur les changements découlant la nouvelle convention collective.

14 novembre : Rencontre du comité pour revoir l'offre de cours complémentaires dans le collège.

15 novembre : Tombée des textes du prochain numéro de *Panorama21*.

17 novembre : Rencontre collège-syndicat (RCS) pour traiter des dossiers locaux.

24 et 25 novembre : Conseil général (CG) de la FEC où sera présenté le plan d'action triennal découlant des résolutions adoptées au congrès de juin dernier.

29 novembre : Assemblée générale du SEECD de 12 h à 14 h.

L'équipe syndicale poursuit sa tournée des départements en novembre. Comme à l'habitude, elle se réunit tous les mardis après-midi pour traiter des dossiers locaux et, notamment, pour discuter des sujets que les membres soumettent à son attention. ■

CALCULATEUR DE CI

par Nancy Quessy

Un fichier permettant de calculer la charge individuelle d'enseignement (CI) est disponible sur le site Web du SEECD. Pour bien calculer votre CI, n'oubliez pas de cocher la case *Application HP* pour chaque nouvelle préparation lorsque vous donnez des cours différents. De plus, le nombre d'étudiants est important. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à consulter un membre du bureau syndical pour obtenir de l'aide. Voici le lien pour accéder au fichier : url.seecd.org/CalculateurCI ■